

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2021 – 20 h

**ETAIENT PRESENTS** : Mikaël BABOLAT, Laurent BORDEL, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Julien DOMBES, Guillaume DUCOLOMB, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Evelyne SUBIT, Marie-José TRAINA, Claire TRICHON, Viviane VAUDRAY.

**ABSENTS EXCUSES** : Céline THEVENOUX → procuration à Evelyne SUBIT  
Isabelle VAUDRAY

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance M. Mikaël BABOLAT

## **I – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 26 FEVRIER 2021**

Le compte rendu du 26 février 2021 est validé à l'unanimité.

## **II – FINANCES COMMUNALES**

### **2-1 Vote des comptes de gestion 2020**

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les comptes de gestion établis par le comptable du Trésor.

M. Guillaume DUCOLOMB arrive à 20h30

### **2-2 Vote des comptes administratifs 2020**

Monsieur le Maire :

- Indique qu'après échanges avec le comptable du Trésor les comptes administratifs des différents budgets sont en concordance avec les comptes de gestion.
- Fait, avec les élus, l'analyse détaillée de leurs résultats comptables, après reprise des excédents ou déficits :
  - **Budget principal, excédents de clôture :**
    - 309 793.51 € pour la section de fonctionnement
    - 726 352.75 € pour la section d'investissement
    - 1 036 146.26 € d'excédent global cumulé
  - **Budget eau, excédents de clôture :**
    - 33 420.89 € pour la section de fonctionnement
    - 62 452.50 € pour la section d'investissement
    - 95 873.39 € d'excédent global cumulé
  - **Budget assainissement, excédents de clôture :**
    - 14 318.62 € pour la section de fonctionnement
    - 33 965.16 € pour la section d'investissement
    - 48 283.78 € d'excédent global cumulé
  - **Pour l'ensemble des 3 budgets :**
    - 1 180 303,20 € d'excédent global cumulé

Monsieur le Maire attire l'attention de l'assemblée sur le fait que pour les budgets ASSAINISSEMENT le résultat, brut, section de fonctionnement (différence entre total des dépenses de fonctionnement et recettes de fonctionnement), est légèrement déficitaire malgré un abondement du budget principal en 2020.

Cette présentation étant faite et débattue Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe le conseil municipal, à l'unanimité adopte les comptes administratifs de l'ensemble des budgets 2020.

## **2-3 Admission en non-valeur**

Le conseil municipal, après délibération, décide d'admettre en non-valeur de côtes prescrites pour un montant global de :

- 3 425.07 € pour le budget principal
- 462.45 € pour le budget eau
- 563.83 € pour le budget assainissement

Ces montants seront budgétés dans les budgets primitifs 2021 concernés.

Ces produits correspondent à des factures non recouvrées par le Trésor Public, les débiteurs étant insolvable.

## **2-4 Préparation des budgets primitifs 2021**

Une première ébauche, établie sur la base des dépenses/recettes prévisionnelles connues, est présentée aux élus.

Ces budgets prévisionnels seront travaillés en fonction des derniers éléments financiers recueillis notamment l'état 1259 avec le vote des taux d'imposition pour la taxe foncière sur le bâti et non bâti. Le calcul étant modifié par la suppression de la taxe d'habitation, la transmission par la préfecture de cet état est plus longue que d'habitude. Les budgets primitifs et ces taux ci-dessus seront votés lors du prochain conseil, avant le 15 avril 2021.

## **2.5 Tarifs du SPANC**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs du SPANC au 1<sup>er</sup> avril 2021.

## **2.6 Vente matériel**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de vendre une pelle rétro attelée à un tracteur dont les services techniques n'ont plus l'utilité, pour un montant de 1 500 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à vendre ce matériel.

## **III – RESSOURCES HUMAINES - PERSONNEL**

Lors d'un contrôle de la trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey au niveau de la délibération du 24 février 2017 sur la compensation des heures supplémentaires réalisées par le personnel, il y été demandé de mentionner les cadres d'emplois.

## **IV – AFFAIRES SCOLAIRES**

Une jeune fille de Lhuis en bac professionnel a sollicité la commune pour un stage de 8 semaines en mai et juin. Elle effectuera son stage notamment à l'école : cantine scolaire, périscolaire et au service technique : travaux d'entretien, relevés des compteurs d'eau etc...

## **V – URBANISME**

Le conseil municipal valide l'idée que la zone 1AU2 au lieu-dit La Serve devienne prioritaire à la place de la zone 1AU1 située Certelles Sud. Cette dernière passera alors en zone 1AU2.

## **VI – CCPA**

Monsieur le Maire indique que la Chambre Régionale des Comptes a rendu ses observations définitives concernant la gestion de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain sur les exercices 2014 à 2019.

Monsieur le Maire présente les principales recommandations de la Chambre Régionale des Comptes à la CCPA et la réponse écrite du Président.

## **VII – GESTION DES AFFAIRES COURANTES**

Le panneau des associations sur le bâtiment va être changé. Le conseil municipal valide le devis de la société Pic Bois pour un montant de 1 166 TTC.

## **VIII – DIVERS**

Des associations remercient la municipalité pour les subventions accordées.

---

Séance levée à 23h45

Compte-rendu co-rédigé par le secrétaire de séance et le Maire.

---